



## Concertation de proximité, Groupe de Travail Associations Département des Landes

Type de document	Compte-rendu avec réponses écrites aux questions posées en séance
Date de la réunion	6 juillet 2010
Lieu de réunion	Communauté d'Agglomération du grand Dax

*Le présent document s'attache à apporter des réponses aux questions des participants posées en séance. Dans un souci d'information et de précision, RFF a parfois complété les réponses données en séance. Les échanges trop éloignés du propos général (GPSO) ou thématique n'ont pas été relevés et ne figurent pas dans ce document.*

- **Thèmes à l'ordre du jour de la réunion**

1. Etudes et concertation sur la recherche d'un tracé (2010-2011)
2. Les enjeux environnementaux
3. Les enjeux fonciers
4. Les enjeux de rétablissements

- **Synthèse des échanges sur le thème « Etudes et concertation sur la recherche d'un tracé »**

Association	Question	Réponse de RFF
AVAL Coordination	Vous nous indiquez que les hypothèses de tracé seront connues en octobre. Or des élus disent que le tracé, ainsi que le programme de la gare TGV de Mont-de-Marsan seront connus en juillet. Y aurait-il donc 2 plannings différents ? Un pour les élus et un pour les associations ?	Bien évidemment, il n'y a qu'un seul planning d'études et de concertation, valable pour l'ensemble des acteurs concernés.
T.A.M. (Tracé alternatif du Marsan)	Vous parlez de définir un tracé dans une emprise de 100 mètres et d'y associer une bande de 500 mètres max. Cela signifie quoi ?	L'emprise de 100 m correspond à l'emprise moyenne de la ligne en phase travaux. La bande de 500 m associée au projet proposé à l'enquête publique est une bande centrée en général sur le projet défini dans le cadre des études. Elle correspond à une aire à l'intérieur de laquelle le projet peut encore évoluer ponctuellement après l'enquête publique en fonction de contraintes apparaissant à des stades ultérieurs.

• Synthèse des échanges sur le thème « Enjeux fonciers »

✓ Les acquisitions foncières

Association	Question	Réponse de RFF
Collectif LGV Carcen-Ponson	Quand saura-t-on si on est exproprié ? En effet, les habitants sont extrêmement inquiets quant au devenir de leur patrimoine ; ils ne peuvent ni vendre ni acheter. Des précisions sont donc nécessaires.	En Juin 2011, l'emprise du projet soumise à l'Enquête d'Utilité Publique sera connue. Par conséquent, les propriétés situées dans cette emprise seront également connues.  Les acquisitions des propriétés pourront avoir lieu après la déclaration d'Utilité Publique qui devrait intervenir en 2014.  Précision : à l'issue de la phase actuelle vers la fin d'année 2011, une décision ministérielle sur le projet permettra de classer le projet d'intérêt général. Cette caractérisation du projet engendra la révision de tous les documents d'urbanisme concernés, et créera ainsi des emplacements réservés au titre du projet au profit de RFF.
LGV les voix du fuseau nord / LGV Benesse Marenne	Auprès de quel organisme faire état des difficultés de location et de vente des biens ?  Quels sont les moyens de recours ?	Il n'existe pas d'organisme auprès duquel faire part de ces difficultés.  Ces difficultés proviennent de la largeur importante du fuseau d'étude actuel : 1 000 m. D'ici un an, cette largeur sera réduite à 100 m environ qui sera l'emprise des acquisitions.
LGV Bénésse-Marenne	Vous parlez d'acquisition de bâtis proche de la ligne nouvelle, qu'appellez vous proche ?	L'acquisition est systématique pour les bâtis situés à 25 m du pied de talus de la ligne nouvelle soit environ 50 m de l'axe de la ligne nouvelle. Au-delà de cette distance, c'est du cas par cas en fonction de la possibilité de protection du bâti vis-à-vis des nuisances sonores et du rétablissement des accès.
LGV Benesse Marenne	Quel type de concertation est conduit avec la Chambre d'agriculture ? Dans quel groupe participe-t-elle ?	La Chambre d'agriculture participe au groupe de travail « enjeux fonciers » (GT n°6). En parallèle, RFF mène actuellement en collaboration avec la Chambre d'agriculture une étude détaillée sur les exploitations agricoles.
LGV Benesse Marenne	Y-a-t-il une hiérarchisation des zones agricoles	Oui, une grille de hiérarchisation des zones agricoles en fonction de leur type d'activité est prise en compte.
LGV Benesse Marenne	Comme c'est le cas pour une exploitation agricole, RFF a-t-il une échelle de valeur pour l'habitat ?	L'échelle de valeur pour l'habitat n'est pas la même que pour une exploitation agricole. C'est la densité de l'habitat qui détermine l'échelle. L'habitat isolé a donc moins de valeur que l'habitat dense.

Mission des Grands Projets du Sud-Ouest

✓ L'emprise du projet

Association	Question	Réponse de RFF
Association Sorsoube Northon St Martin de Seignanx	Dans les Landes, le tracé sera surélevé. Sur combien de km la voie sera-t-elle surélevée ? Dans ce cas, l'emprise du projet sera-t-elle supérieure à 100 m ?	<p>En effet, dans les Landes, la ligne nouvelle sera au-dessus du terrain naturel en raison de la nature des sols, de la présence de la nappe phréatique proche du sol et de la topographie. Mais le nombre de km sur lesquels la voie sera surélevée ne sera connu qu'au moment du tracé.</p> <p>La surélévation de la ligne est comprise dans l'emprise de 100 m.</p> <p>A noter que localement le projet pourrait être en déblai.</p>

✓ Les protections phoniques

Association	Question	Réponse de RFF
ATTAC et Collectif	Les voies ne sont équipées de murs anti-bruit qu'au-delà de 100 TGV par jour. En deçà, il n'y a pas de protections phoniques, les seuils réglementaires n'étant pas dépassés.	<p>Les protections phoniques sont dimensionnées par une modélisation utilisant des logiciels agréés prenant en compte la topographie du secteur, la position de la ligne dans l'espace, le type de bâti à protéger, les trafics à long terme ainsi que le type de matériel ferroviaire utilisé.</p> <p>RFF a une obligation de résultat vis-à-vis des seuils de bruit fixés par la réglementation.</p>
Collectif LGV Carcen-Ponson	La LGV aura un impact sonore mais aussi visuel. Des protections visuelles sont-elles envisagées ?	Dans le cadre du projet, des protections visuelles seront prévues, avec des pins par exemple.
Collectif LGV Carcen-Ponson	<p>Les seuils réglementaires en termes de bruit sont-ils identiques entre la ville et la campagne ? En effet, plus on vit dans un environnement silencieux, plus le bruit gêne.</p> <p>Qu'en sera-t-il de la protection des jardins ?</p>	<p>Les protections phoniques sont dimensionnées par rapport à l'ambiance sonore avant le projet. La réglementation distingue deux niveaux d'ambiance sonore : l'ambiance sonore modérée et l'ambiance sonore non modérée. A la campagne, l'ambiance sonore est généralement modérée.</p> <p>Les jardins seront également protégés car les protections phoniques à la source du bruit (le long des voies ferrées) seront privilégiées.</p>

✓ La sécurité incendie

Association	Question	Réponse de RFF
T.A.M. (Tracé alternatif du Marsan)	En ce qui concerne la défense de la forêt contre les incendies, comment sera compensé l'impact de la ligne nouvelle ?	<p>La défense de la forêt contre les incendies est un sujet très important. L'emprise finale de la ligne nouvelle sera d'environ 50 mètres.</p> <p>Les 100 mètres acquis par RFF correspondent en fait à : 50 m pour la ligne nouvelle + 25 m de part et d'autre de la ligne pour les pistes nécessaires à la réalisation du chantier de construction. A la fin du chantier, ces 2 bandes de 25 mètres sont rétrocédées. Elles pourront l'être au titre des pistes DFCI.</p>

Mission des Grands Projets du Sud-Ouest

		Nos études prennent en compte le rétablissement des pistes DFCI nécessaire.
ATTAC	RFF parle de sous-traitance des pistes DFCI aux AFR communales. Comment celles-ci seront-elles indemnisées ? Il semblerait en effet que RFF soit mauvais payeur.	Oui il y a des problèmes de paiement des AFR sur la LGV est européenne. Mais ceux-ci sont dus à un changement de la réglementation qui conduit à passer de nouvelles conventions afin de pouvoir payer.

✓ **Le profil en long**

Association	Question	Réponse de RFF
LGV ni à Gourbera ni ailleurs	Il n'est pas prévu d'enterrer la ligne nouvelle dans les Landes. Mais sera-t-il possible de surélever la ligne de 1,50 m partout ?	Effectivement, la ligne ne sera pas enterrée dans les Landes. Des ouvrages spécifiques, plus ou moins longs, permettront de franchir les vallons.
LGV ni à Labenne ni ailleurs. Coordination des Landes	Ces nombreux ouvrages ont un coût important. Les décideurs ont-ils connaissance de ces coûts ?	L'estimation du coût du projet est aujourd'hui réalisée au stade du fuseau de 1000 mètres ; elle prend en compte un nombre d'ouvrages nécessaires. Par la suite, au moment du tracé, le projet sera affiné et le nombre d'ouvrages précisé. Le coût du projet, réajusté en fonction.

• **Synthèse des échanges sur le thème « Enjeux environnementaux »**

✓ **Les milieux naturels**

Association	Question	Réponse de RFF
LGV ni à Gourbera ni ailleurs	RFF indique que les inventaires écologiques et leur hiérarchisation seront réalisés en 2 ans. Cela nous semble impossible dans ce délai. D'autre part, ce travail est inutile dans le sens où il a déjà été réalisé par des organismes compétents, comme la DIRE N. Celle-ci possède d'ailleurs des cartes beaucoup plus élaborées et sophistiquées.	Ce sont des organismes spécialisés qui réalisent ces inventaires. La totalité du milieu naturel (faune et flore) est prise en considération, et ce sur 2 cycles saisonniers. Les inventaires sont actuellement en cours et ont pour objectif de mettre à jour et de compléter les données existantes qui ont été collectées par nos soins auprès d'organismes compétents tel que la DIREN. En effet, aucun organisme, service de l'Etat ou autre, ne peut garantir l'exhaustivité des données.
LGV ni à Gourbera ni ailleurs	Comment RFF va-t-il compenser l'impact du projet sur les 20 000 cervidés de la forêt des Landes ?	RFF travaille actuellement en collaboration avec les Fédérations de chasse afin de déterminer le meilleur rétablissement possible pour le passage de la grande faune. Dans tous les cas, la limitation de l'impact sur les cervidés sera privilégiée.
ATTAC	Quelle sera la longueur de la ligne dans les Landes ? En termes de compensation, quelles terres allez-vous transformer en forêt ?	Environ 100 km. En termes de reboisement, la logique est 1 ha déboisé = 1 ha reboisé. En revanche, la loi n'oblige pas à reboiser dans le même département. RFF privilégiera cependant le reboisement dans les Landes, au plus proche de la ligne nouvelle.

✓ **Les zones sensibles**

Association	Question	Réponse de RFF
Collectif LGV Carcen-Ponson	Quelles sont les zones sensibles dans chaque commune ?	Le recensement des zones sensibles est en cours de réalisation. Si les associations souhaitent faire part à RFF de zones sensibles et à condition que celles-ci soient argumentées, RFF les prendra en considération.
Collectif LGV Carcen-Ponson	Est-ce qu'un hameau de 3 maisons du 18 <sup>e</sup> siècle constitue une zone sensible ?	Oui, cela constitue une zone sensible.
AVAL Coordination	Comment sont établies les zones sensibles ?	Les zones sensibles sont en premiers lieux les secteurs d'enjeux très forts.
LGV La voix du fuseau Nord	Quel état des lieux de bâti a été réalisé dans le fuseau ?	RFF a organisé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un recensement par voie aérienne (février 2010) ;</li> <li>- un relevé topographique (mars 2010) ;</li> <li>- un relevé du bâti (été 2010)</li> </ul>
AVAL Coordination	Qui a réalisé les photos aériennes ?	La société FIT Conseil à Nantes.  Lors de la réunion, certains participants ayant demandé les coordonnées de cette société, RFF les communique dans le présent relevé d'échanges : FIT Conseil Route de Gachet BP10703, 44307 Nantes 02 40 68 79 00
Association Sorsoube Northon St Martin de Seignanx	Quelle est la position de RFF par rapport aux zones humides et aux plantes endémiques ?	Un inventaire de ces zones et de ces plantes est réalisé. Ces éléments seront pris en compte dans le cadre d'hypothèses de tracés.
LGV Benesse Marenne	Tous nos villages étant des bourgs, nous sommes donc tous en zones sensibles et seront donc protégés.  Les activités économiques sont-elles des zones sensibles ?	Les bourgs sont des zones de bâtis denses donc des enjeux très forts, donc des zones sensibles.  Le tracé d'une ligne nouvelle présente de nombreuses contraintes techniques. Par conséquent, s'il faut passer sur 3 maisons pour en éviter 50, l'évitement des 50 maisons sera privilégié.  Les activités économiques majeures sont des enjeux très forts. Sur le cas particulier de Labenne, des solutions techniques existent pour faire passer la ligne nouvelle sans affecter les entreprises et les emplois. Ces solutions techniques sont en cours d'étude.

- **Synthèse des échanges sur le thème « Enjeux de rétablissement »**

Association	Question	Réponse de RFF
Association Sorsoube Northon St Martin de Seignanx	Les franchisements ne sont-ils envisagés que tous les 15 km ?	Non, sur les LGV réalisées ces dernières années, on compte en moyenne un ouvrage par kilomètre. Sur 100 km de ligne dans les Landes, il pourrait y avoir 100 ouvrages de franchissement.
ATTAC	L'entretien de ces ouvrages sera-t-il confié à des associations ou aux communes ?	Oui. Des soultes sont prévues à cet effet (somme d'argent permettant d'entretenir les ouvrages pendant 50 ans).
Laissez Gourby vivant	Que se passe-t-il quand l'emprise de l'ouvrage impacte une propriété ?	L'emprise des ouvrages de franchissement est comprise dans l'emprise totale de la ligne nouvelle, elle est donc acquise au même titre que la section de ligne nouvelle.

En marge des thématiques prévues à l'ordre du jour, l'association des voix du fuseau Nord a demandé à RFF les raisons qui ont motivé le déplacement du fuseau de 3 000 m au nord de Mont-de-Marsan. RFF a donc rappelé la genèse du réajustement du fuseau, en expliquant en particulier que le fuseau étudié à la demande des élus et des habitants n'était pas dans le périmètre des études de l'étape 1. C'est pourquoi ce fuseau n'avait pas été initialement étudié par RFF.

Prochaine réunion : 4<sup>e</sup> trimestre 2010 (octobre ou novembre).  
Ordre du jour : présentation des hypothèses de tracé.  
Lieu : Dax.

-----